RESERVE PENITENTIAIRE : L'HEURE DU CHANGEMENT… OU PAS !

La CGT Pénitentiaire

Ce lundi 04 juillet 2022 se tenait à la DAP une réunion sur la réserve pénitentiaire. Si certains remerciaient par avance la tenue de cette réunion, la consistance de cette dernière fut beaucoup moins aboutie…

En effet, après une introduction maladroite laissant entendre que cette discussion faisait quand même écho aux difficultés importantes de recrutement et les besoins urgent d'accompagner entre autres les travaux de téléphonie, de brouillage ou encore du tout numérique, les effets de langage sont vite revenus dans la bouche de nos interlocuteurs.

Il va donc de soi que l'antériorité du sujet posait juste la nécessité de travailler sur les conditions statutaires et indemnitaires des réservistes… Pour l'administration, il n'y a pas multiples possibilités et les seuls engagements posés sur la table sont :

- La possibilité d'étendre la mesure jusqu'à 65 ans quelque soit l'âge de départ à la retraite ;
- La possibilité d'offrir cette mesure au personnel administratif ;
- L'extension du périmètre du champs de compétence des réservistes.

Autant dire que ces annonces ne vont pas changer la face du monde des collègues réservistes. Là où certains s'attendaient à une revalorisation du forfait journalier, l'instauration d'une prime ou encore la défiscalisation des heures effectuées à l'instar de la police nationale, il faut avouer que le parallélisme avec le ministère de l'intérieur dépend bien des sujets abordés… Et si la DAP s'est engagée à remettre sur la table de Bercy le sujet de la défiscalisation, les fins de non-recevoir de ces 3 dernières années ne laissent pas présager une issue favorable au dossier.

Cette réunion était également l'occasion d'aborder le sujet de la qualité d'agent de sécurité via la reconnaissance de nos missions. A ce titre, la DAP nous explique que la section formation s'organise afin de présenter l'ensemble du panel des compétences du personnel de surveillance au conseil national des activités privées de sécurité (CNAPS) afin de pouvoir définir les agréments qui pourraient nous être octroyés. Si le cahier des charges est respecté et que la modification du code de sécurité intérieur est envisageable, nous rediscuterons de ce sujet courant de l'automne.

Montreuil, le 05 juillet 2022.

CGT Pénitentiaire >>> ugsp@cgt.fr / **cgtpenitentiaire.com**
263 rue de Paris, case 542 /// 93514 Montreuil
01 55 82 89 67